

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1629 2 août 2007

SOMMAIRE

Aguas S. Domingos S.à.r.l	International Wires For Companies S.A.
ALARIS Medical Luxembourg I S.à r.l 78149	78180
Algedal S.à.r.l	Intesa Distribution International Services
Allianz Global Investors Fund II 78191	S.A
Arcelor Bettembourg S.A	Invia S.A
Atelier d'Architecture Beng	Kandahar (Luxembourg) N°2 Limited
Atlantis International S.A	S.àr.l
Baki-Paysage S.à.r.l	Kosic S.à r.l
Beau Décor S.A	La Grange Fleurie S.à r.l
Belux Invest S.A	LaSalle UK Ventures Property 4 78146
Centralcom. Luxembourg S.A 78190	Librefeu Holding S.A 78153
Cicerone s.à r.l	Malux S.A 78149
Claxon Participations S.A	Marchesini Investment Group S.A 78147
Claxon Participations S.A	Maroti Holding S.A
Compagnie Financière et Foncière S.A.	Naralux S.A 78179
	New Star International Property (Luxem-
CTP Group Finance S.A 	bourg 5) S.à r.l
Cytogen S.A	N.H.C. Holding S.A 78179
Deodara S.A	Nina S.à r.l
Elba Lux S.à r.l	Nordstross S.àr.l
EMC Fund Management	Nouvelle Optilux S. à r.l
ERIA - Etudes, Représentation de Matériel	Nyma Soparfi
d'Instrumentation d'Automatismes S.A.	Occitan Investments S.A 78152
	O.& C. Investments S.A 78148
Esmerald Partners I S.A 78147	Premium International S.A 78182
Espace et Paysages	Sarnia S.à r.l
Europanel Sicav	Schorndorf Investments Holding S.A 78179
Exstream International	Sit PSF S.A
Familyfond S.A	Software Development Services SA 78151
FS Investment S.à r.l	Stedalux S.A
GNEB S.A	Tarkett Laminate, S. à r.l 78148
Het Beste Brood Holding S.A 78150	Trans Schneider Nico
Hifin S.A	Universal Wireless S.A 78149
Ideal Group Luxembourg S.A 78153	Urbis Property S.à r.l
Immobilink Corporation S.A 78167	Victoria Capital Holdings S.A 78155
International Wine Finance Corporation	



Claxon Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 69.171.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 9 juin 2006

4ème Résolution:

L'Assemblée décide de révoquer le mandat du commissaire aux comptes sortant à savoir:

- Monsieur Carlo Wetzel, Commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour CLAXON PARTICIPATIONS S.A.

R. Thillens / P. Richelle

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007074951/565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01498. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Kandahar (Luxembourg) N°2 Limited S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 162.040,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.697.

EXTRAIT

L'adresse du gérant de la Société, Martijn Bosch, est la suivante: 6B, routes de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007075541/805/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07922. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

LaSalle UK Ventures Property 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.342.

L'adresse professionnelle de Monsieur Laurent Bélik et de Madame Stéphanie Duval, gérants de la Société qui était au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Le siège social de LaSalle UK VENTURES, associé de la Société qui était au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a changé et est désormais le suivant:

41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007075511/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04971. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.



Deodara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 87.318.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 29 mai 2007 que:

- PLURISERVICE FIDUCIARIA S.A. avec siège social au Corso Elvezia 27, CH-6901 Lugano, a été nommée à la fonction de commissaire aux comptes en remplacement de REVIGROUP S.A., avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2005.
- Les administrateurs sortants, M. Federico Rezzonico, M. Leonardo Bernasconi (Président) et M. Michèle Menaballi, tous trois avec adresse professionnelle au 3, Via Greina, CH-6901 Lugano ont été reconduits dans leurs fonctions.

Leurs mandats viendront a échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007075620/521/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06838. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Esmerald Partners I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 114.926.

Il résulte des décisions de réunions du Conseil d'Administration tenues en date du 25 mai 2007, que:

- M. Bertrand Kirszbaum, Senior Relationship Manager, avec adresse professionnelle au 15, boulevard des Philosophes, CH-1205 Genève, a été nommé à la fonction d'administrateur de catégorie A en remplacement de M. Jean-Marc Pasche, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.
- M. Bertrand Kirszbaum a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration en remplacement de M. Jean-Marc Pasche.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007075618/521/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06840. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Marchesini Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 70.133.

Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'Administration du 27 avril 2007

- Monsieur Maurizio Marchesini est nommé Président du Conseil d'Administrateur. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 27 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

MARCHESINI INVESTMENT GROUP S.A.

Signature / Signature

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2007075711/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07673. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.



O.& C. Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 57.529.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2007

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Jacques Reckinger, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur René Schlim, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Ole K. Mustad, San Martin de los Andes, 83700, Prov. Neuquen. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075649/550/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07334. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Tarkett Laminate, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 14, rue de l'Eglise. R.C.S. Luxembourg B 116.033.

EXTRAIT

Par décision prise par les associés de la Société en date du 12 janvier 2007, il a été décidé de nommer M. Jean-Sébatien Moinier, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de l'Eglise, L-9650 Esch-sur-Sûre, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant additionnel de la Société pour une durée illimitée avec effet rétroactif au 1 er janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 juin 2007.

Pour TARKETT LAMINATE S.à r.l.

P. Lommel

Gérant

Référence de publication: 2007075717/3854/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09997. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Familyfond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 120.244.

Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'Administration du 19 avril 2007

- Monsieur Jean-Robert Bartolini diplômé en D.E.S.S, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé président du Conseil d'Administration. Il assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 19 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

FAMILYFOND S.A.

Signature/ Signature

Administrateur/ Administrateur

Référence de publication: 2007075712/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07675. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.



Malux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 28.862.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007077040/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09769. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

ALARIS Medical Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 97.906.

Le bilan abrégé du 1 ^{er} janvier 2005 au 18 novembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007077035/3984/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02395. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Universal Wireless S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 80.647.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007076977/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06622. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Europanel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 68.909.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2006 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

F. Waltzing / P. Visconti

Mandataire Principal / Sous-Directeur Principal

Référence de publication: 2007076981/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09932. - Reçu 130 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.



La Grange Fleurie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8394 Olm, 3, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 98.752.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076969/3256/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09740. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Stedalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 108.547.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRIPLE A CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077052/2298/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09930. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Nina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 77.822.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007076987/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07670. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Het Beste Brood Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 29.544.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour HET BESTE BROOD HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077053/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08611. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.



Baki-Paysage S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4324 Esch-sur-Alzette, 7-9, rue des Sports.

R.C.S. Luxembourg B 81.001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076967/3256/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09743. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Urbis Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.054.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007076394/242/13.

(070083202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Software Development Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 86, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 53.745.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

SARNIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007076903/3591/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09464. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

GNEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4039 Esch-sur-Alzette, 20, rue du Bourgrund.

R.C.S. Luxembourg B 72.594.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS

Réviseur d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2007077044/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09807. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.



Arcelor Bettembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3235 Bettembourg, Krakelshaff. R.C.S. Luxembourg B 9.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007077054/571/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09770. - Reçu 48 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

CTP Group Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 101.976.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRIPLE A CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077050/2298/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09925. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Occitan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 67.922.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCCITAN INVESTMENTS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007077036/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09765. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Intesa Distribution International Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.691.

L'affectation du résultat au 31 décembre 2006 (complémentaire au dépôt du bilan au 31 décembre 2006 déposé le 18 avril 2007 n ° L070050536) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTESA DISTRIBUTION INTERNATIONAL SERVICES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007076973/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01132. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.



Librefeu Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint-Hubert. R.C.S. Luxembourg B 84.605.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29 juin 2007. Signature.

Référence de publication: 2007077058/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09623. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Hifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 49.454.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRIPLE A CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077049/2298/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09922. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Ideal Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 70.773.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007077013/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07216. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Atelier d'Architecture Beng, Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 75, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 93.259.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS

Réviseur d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2007077047/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09797. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.



Nouvelle Optilux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.760.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076963/3256/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09748. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Kosic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.939.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

H. Hellinckx.

Notaire

Référence de publication: 2007076388/242/13.

(070083210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Sarnia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8383 Koerich, 23, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 33.623.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

SARNIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007076895/3591/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09421. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Espace et Paysages, Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 75, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 93.260.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS

Réviseur d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2007077042/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09812. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.



Invia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer. R.C.S. Luxembourg B 62.304.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature Un administrateur

Référence de publication: 2007076092/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08994. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Victoria Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 129.138.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-seventh of April. Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

STICHTING VICTORIA CAPITAL, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands; represented by Anne Singer, Lawyer, with professional address in 14, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, or any other lawyer working at Loyens Winandy by virtue of a proxy given in Luxembourg, on April 19, 2007.

The proxies, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name VICTORIA CAP-ITAL HOLDINGS S.A. (the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director, or as the case may be, the board of directors. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director, or as the case may be, the board of directors. Where the sole director or the board of directors determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make



direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

- 3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.
- 3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any operations and transactions, which directly or indirectly further the corporate interests and are not in violation of the corporate purpose.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required.
- 4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's share capital is set at ninety-one thousand Euro (EUR 91,000.-) consisting of ninety-one thousand (91,000) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The sole director, or as the case may be, the board of directors shall be authorized for a period of 5 (five years) starting on the date of the incorporation of the Company:
- (i) to increase the share capital of the Company, in one or several times, from two ninety-one thousand Euro (EUR 91,000.-) to two millions euros (EUR 2,000,000.-) by the creation and issuance of one million nine hundred and nine thousand (1,909,000) shares;
 - (ii) to determine, the moment and place of the issue of these shares;
- (iii) to limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of shares and to issue such shares to such person(s) as the director(s) see(s) fit;
- (iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase effectuated within the limits of the authorised share capital and to amend article 5.1 of the Articles accordingly; and
- (v) to amend the register of shares every time an increase of the share capital is effected within the limits of the authorised share capital.
- 5.3 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of share-holders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).
- 6.2. A register of shares will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder upon request.
- 6.3 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of shares, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding valid powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.
- 6.4 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.5 The Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative.
 - 6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. Management - representation

Art. 7. Board of directors.

7.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. However, to the extent the Company has only one shareholder, the sole shareholder, after having acknowledged in a general meeting



that the Company has a single shareholder, may decide that the Company shall be managed by a single director, until the first general meeting following the introduction of at least one more shareholder.

- 7.2. The directors shall be elected by the shareholders at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.
- 7.3 If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.
- 7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

Art. 8. Powers of the board of directors.

- 8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single director or, as the case may be, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the sole director or, as the case may be, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the
- 8.3 The sole director or, as the case may be, the board of directors is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of directors must appoint a chairman amongst its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and the minutes of the general meetings of the shareholders.
- 9.2. The board of directors shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.
- 9.3. Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors.
- 9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda. The written notice may be waived by consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.
- 9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.
- 9.6 The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the numbers of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).
- 9.7 Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear, and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.
- 9.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.



- 9.9 In the event that any director may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a sole director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.
- 9.10 The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the sole director or of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.
- 9.11 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 10. Representation.

- 10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors, by the joint signatures of any director.
- 10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the directors.

- 11.1 The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.
- 11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.
- 11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, negligence or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or wilful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.
- 12.2 Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.
 - 12.3 Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.
- 12.4 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

- 13.1 The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.
- 13.2 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.
- 13.3 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.
- 13.4 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.



- 13.5 Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 13.6 Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.
- 13.7 Except as otherwise required by Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.
- 13.8 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen day intervals at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.
- 13.9 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

V. Annual accounts - allocation of profits - supervision

Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.

- 14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.
- 14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the sole director or, as the case may be, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.
- 14.3 The sole director or, as the case may be, the board of directors shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor (s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.
- 14.4 The annual general meeting of the shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.
- 14.5 The annual general meeting of the shareholders may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the sole director or the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 15. Statutory/External auditor.

- 15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.
- 15.2 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of profits.

- 16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.
- 16.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.
- 16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the sole director or the board of directors.



16.4 The sole director, or as the case may be, the board of directors may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - liquidation

17.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the share-holders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2007.

Subscription-payment

Thereupon, STICHTING VICTORIA CAPITAL, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for ninety-one thousand (91,000) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to ninety-one thousand (EUR 91,000.-) Euro.

The amount of ninety-one thousand Euro (EUR 91,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

Resolutions of the sole shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as directors of the Company for a term which will expire on the sixth anniversary of the date hereof:
- Mrs Séverine Canova, lawyer, born on July 16, 1975 in Creutzwald, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
- Mr Doeke van der Molen, company director, born on March 1, 1969 in Hengelo, (Netherlands), with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
- Mrs Candida Gillespie, lawyer, born on August 23, 1971 in Sao Paulo, (Brazil), with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
- 2. ERNST & YOUNG S.A. is appointed as statutory auditor of the Company for a term which will expire at the next annual general meeting of the shareholders of the Company.
 - 3. The registered office of the Company is set at L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg ville, Grand-duché de Luxembourg.

Ont comparu:

STICHTING VICTORIA CAPITAL; ayant son siège social à Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, (Pays-Bas), représentée par Anne Singer, Avocate, avec adresse professionnelle à 14, rue Edward Steichen, ou tout autre avocats travaillant à Loyens Winandy, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 avril 2007.



Les dites procurations après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - siège social - objet - durée

Art. 1 ^{er} . Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination VICTORIA CAPITAL HOLDINGS S.A (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.
- 4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - actions

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-onze mille euros (EUR 91.000,-) représenté par quatre-vingt-onze mille (91.000) actions sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées
- 5.2 L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société sera autorisé pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de la constitution de la Société à:



- (i) augmenter le capital social de la Société, à une ou plusieurs reprises, de quatre-vingt-onze mille euros (EUR 91.000,-) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) par la création et l'émission de un million neuf cent neuf mille (1.909.000) actions;
 - (ii) déterminer le moment et le lieu de l'émission de ces actions;
- (iii) limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle relatifs à cette ou ces émissions d'actions et émettre ces actions aux personnes désignées par (les) l'administrateur(s);
- (iv) enregistrer par un acte notarié toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, et de modifier l'article 5.1. des Statuts en conséquence; et
- (v) modifier le registre des actions de la Société chaque fois qu'une augmentation de capital est effectuée dans les limites du capital autorisé.
- 5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

- 6.1. Les actions sont et resteront nominatives.
- 6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.
- 6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.
- 6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.
- 6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

- 7.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.
- 7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.
- 7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.
- 7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.
- 8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée



générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet (ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.
- 9.2 Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.
- 9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.
- 9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.
- 9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.
- 9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).
- 9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.
- 9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.
- 9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.
- 9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

- 10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par la signature conjointe des deux administrateurs de la Société.
- 10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

11.1 Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.



- 11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.
- 11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.
- 12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.
 - 12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.
- 12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

- 13.1 Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts.
- 13.2 Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.
- 13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.
- 13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.
- 13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.
- 13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.
- 13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle



que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices - supervision

Art. 14. Exercice Social et assemblée générale annuelle.

- 14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1 ^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.
- 14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.
- 14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.
- 14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Commissaire aux comptes / réviseur d'entreprises.

- 15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera (ont) élu (s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.
- 15.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

- 16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.
- 16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.
- 16.3. Les dividendes devront être payés aux lieux et places déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.
- 16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - liquidation

- 17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.
- 17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2007.

78166



Souscription et libération

Sur ces faits, STICHTING VICTORIA CAPITAL, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre-vingt-onze mille (91.000) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-onze mille (EUR 91.000,-) euros.

Le montant de quatre-vingt-onze mille euros (EUR 91.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à deux mille euros (2.000,- EUR).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui expirera au sixième anniversaire de la date des présentes:
- Madame Séverine Canova, né le 16 juillet 1975 à Creutzwald, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
- Monsieur Doeke van der Molen, directeur de société, né le 23 août 1969 à Hengelo, (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
- Madame Candida Gillespie, avocate, née le 23 août 1971 à Sao Paulo, (Brésil), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
- 2. ERNST & YOUNG S.A. est nommé commissaire aux comptes de la Société pour une durée qui expirera à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société.
 - 3. Le siège social de la Société est établi au L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Singer, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 4 mai 2007. REM/2007/988. — Reçu 910 euros.

Le receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007. M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007077559/5770/639.

(070084964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Sit PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.305.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076099/785/12.

Enregistré à Diekirch, le 27 juin 2007, réf. DSO-CF00338. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070082095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.



Nyma Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 75, rue Emile Mayrisch. R.C.S. Luxembourg B 92.860.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS

Réviseur d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2007077043/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09810. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

New Star International Property (Luxembourg 5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.467.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé le 8 mai 2007 que BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED, ayant son siège social au 138-142, Waterhouse Square, Holborn, EC1N 2TH Londres, Royaume-Uni, inscrite auprès de la «Companies House» du Royaume-Uni sous le numéro 00220905, a vendu ses 500 parts sociales ordinaires détenues dans la Société à LuxCo 16 SARL, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.604, de sorte que toutes les parts sociales ordinaires de la Société représentant l'intégralité de son capital sont désormais détenues par LuxCo 16 SARL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour avis conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007075546/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07918. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

I.C., Immobilink Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 3, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.956.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le trente et un mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

A comparu:

La société anonyme de droit suisse BUSINESSLAND SA, avec siège social à CH-6830 Chiasso, Corso San Gottardo 34, (Suisse),

ici dûment représentée par son directeur Monsieur Rino Bonvento, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Lugano, (Suisse).

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme IMMOBILINK CORPORATION S.A., en abrégé I.C. S.A., (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 3, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,



section B, sous le numéro 113.956, constituée originairement sous forme d'une société par actions de droit italien dénommée IMMOBILINK CORPORATION S.P.A., en abrégé I.C. S.P.A. en date du 7 août 1987,

et que la nationalité luxembourgeoise et la forme d'une société anonyme sous sa dénomination actuelle a été adoptée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 834 du 26 avril 2006.

- b.- Que le capital social souscrit est fixé à 5.160.000,- EUR (cinq millions cent soixante mille euros), divisé en 1.032.000 (un million trente-deux mille) actions d'une valeur nominale de 5,- EUR (cinq euros) chacune.
- c.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.
- d.- Que l'activité de la Société ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- e.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.
- f.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- g.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.
 - h.- Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- i.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
 - j.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.
- k.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1528 Luxembourg, 22, boulevard la Foire.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de neuf cents euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Bonvento, J.-J. Wagner.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 juin 2007. Relation GRE/2007/2496. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 18 juin 2007. Référence de publication: 2007075665/231/54. J. Seckler.

(070082258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Maroti Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 98.265.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ^o 47064 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007077207/211/11.

(070084238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Elba Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.144.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the seventh day of June.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.



There appeared:

ELBA SUBHOLDING B.V., a company organized under the laws of The Netherlands, having its registered office at Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam, registered with the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 34273468.

Hereby represented by Mr Benoit Massart, lawyer, and Ms Emelie Marius, lawyer, both residing professionally in 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

- **Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.
- **Art. 2. Corporate object.** The Company's object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may directly or indirectly hold real estate property assets located in Luxembourg or any other jurisdiction.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian of other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

The Company may in particular enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the private issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity, instruments, the use of financial derivatives or otherwise:
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present of future) of by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination ELBA LUX S.à r.l.
- **Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.



Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid up capital

The Company's corporate capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euro (12,500.- EUR) represented by Five Hundred (500) shares («parts sociales») of Twenty-Five Euro (25.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of the Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Rights attached to shares

All shares will have equal rights. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence. The Company may, to the extent permitted by Law, redeem its own shares. As provided under Luxembourg law, from the shares are redeemed, all the rights attached thereto, including but not limited to voting rights and distribution rights, shall be suspended until cancellation.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

6.7 - Share premium

In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholders and is therefore available for any form of distribution.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In such event each manager shall be a class A manager or a class B manager. The number of class A managers and the number of class B managers shall be equal at all times.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager or by the joint or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers in the limits of such power.

Any deed, agreement or generally any document executed in compliance with Article 7.3 of the Articles is valid and binding vis-à-vis third bona fide parties.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.



The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The meetings of the board of managers are convened by any manager. The board of managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented and have waived such convening formalities. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if the number of class A managers present or represented and the number of class B managers present or represented is equal.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a double majority of the votes of the class A and class B managers present or represented at such meeting.

A manager shall be entitled to appoint another manager to represent and vote for him at any board meeting if the appointing manager is not present. If so appointed, a manager shall be entitled to cast the vote of the appointing manager in addition to his or her own vote at such meeting. Each manager may only act as proxy-holder to one other manager. The chairman has no casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents. Once the written resolutions are signed, the requirement of the notice shall be deemed fulfilled.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by all the managers having participated to the meeting and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Monday of May at 5.00 P.M.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Accounting year - Annual accounts.

11.1 - Accounting year

The Company's accounting year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual accounts



Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2007.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares	to subscrib	e the entire	share capital	as follows:
Subscribers	Number Subscribed		% of	Paid-up
	of	amount	share	capital
	shares	(in EUR)	capital	%
ELBA SUBHOLDING B.V	500	12,500	100%	100%
Total	500	12.500	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Twelve Thousand Five Hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (\leq 1,800.-).

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by a board of managers composed by two managers appointed for an unlimited period:

Class A manager:

- Mr Martijn Bosch, manager, born on 28 October 1976 at Hengelo (The Netherlands), with his home address at 25, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and

Class B manager:

- Mr Jan-Dries Mulder, manager, born on 7 February 1973 at Veendam (The Netherlands), with his professional address at Kabelweg 37, NL-1014 BA Amsterdam (The Netherlands).
 - 2. The registered office of the Company shall be established at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg) on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.



Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sept juin,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ELBA SUBHOLDING B.V., société régie par le droit néerlandais, ayant son siège social au 37, Kabelweg, 1014 BA Amsterdam, inscrite auprès de la Chambre de Commerce à Amsterdam sous le numéro 34273468.

Ici représentée par M. Benoit Massart, juriste, et Mlle Emelie Marius, juriste, tous les deux demeurant professionnellement à 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 ^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- Art. 2. Objet social. La Société a pour objet l'acquisition ou la vente ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tout intérêt dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra détenir, directement ou indirectement, des biens immobiliers situés au Luxembourg ou dans toute autre juridiction.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»).

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par, ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou partie substantielle du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit par de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toute forme de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission privée de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tout instrument de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toute garantie, fournir tout gages ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toute opération légale, commerciale, technique ou financière et en général toute opération nécessaire et utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: ELBA LUX S.à r.l.
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.



L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Droits attachés aux parts sociales

Toutes les parts sociales ont des droits égaux. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes. La Société pourra, dans la mesure de ce qui est autorisé par la Loi, racheter ses propres parts sociales. Tel que stipulé par la loi luxembourgeoise, tous les droits attachés aux parts sociales rachetées, en ce compris les droits de vote et de distribution, seront suspendus jusqu'à leur annulation.

6.4 - Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

6.7 - Prime d'Emission

Outre le capital social, il pourra être crée un compte de prime d'émission, sur lequel sera versée toute prime d'émission payée sur une quelconque part sociale. Le montant de ce compte est à la libre disposition des associés et est disponible pour toute distribution, sous quelle que forme que ce soit.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de classe A ou de classe B. Le nombre de gérant(s) de classe A devra à tout moment être égal à celui du/des gérant(s) de classe B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

A l'égard des tiers, le conseil de gérance a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et pouvoir de signature

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de la classe B ou par la signature simple ou conjointe de toutes personnes à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.



Tout acte, contrat ou, plus généralement encore, tout document exécuté conformément à l'article 7.3 des présents Statuts, est valide et liant à l'égard des tiers de bonne foi.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par un gérant. Le conseil de gérance peut délibérer et agir valablement sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et ont dispensé de ces formalités. Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et si le nombre des gérants de classe A présents ou représentés est égal au nombre des gérants de classe B présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la double majorité des voix exprimées par les gérants de classe A et de classe B présents ou représentés à ladite réunion.

Un gérant pourra nommer un autre gérant pour le représenter et voter à une quelconque réunion du conseil de gérance lorsque celui-ci ne peut assister à cette réunion. Le gérant ainsi désigné pourra, à cette réunion, exprimer, outre son propre vote, le vote du gérant représenté. Chaque gérant ne pourra représenter qu'un autre gérant. Le Président ne dispose pas d'un vote prépondérant en cas d'égalité.

Des résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, auront le même effet que des résolutions prises à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés. Une fois les résolutions écrites signées, l'exigence de l'avis de convocation sera considérée comme remplie.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, à signer par tous les gérants ayant participé à la réunion et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi du mois de mai à 17.00 heures

Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert



pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre	Montant	% de	Capital
	de parts	souscrit	capital	libéré
	sociales	(en EUR)	social	%
ELBA SUBHOLDING B.V	500	12.500,-	100%	100%
Total	500	12.500,-	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement (100%) libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille huit cents Euros (€ 1.800,-).

Résolution de l'associé unique

1. La Société est administrée par un conseil de gérance composé de deux gérants nommés pour une période indéterminée:

Gérant de Class A:

- M. Martijn Bosch, gérant, né le 28 octobre 1976 à Hengelo (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 25, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Gérant de Class B:

- M. Jan-Dries Mulder, gérant, né le 7 février 1973 à Veendam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 37 Kabelweg, NL-1014 BA Amsterdam (Pays-Bas).
 - 2. Le siège social de la société est fixé au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg.



Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Massart, E. Marius, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, LAC / 2007 / 11552. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007077558/202/459.

(070084975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Exstream International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 96.561.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprises

Signature

Référence de publication: 2007077041/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09814. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

EMC Fund Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.682.

L'an deux mille sept, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de EMC FUND MANAGEMENT, une société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal, constituée suivant acte notarié du 21 février 2001, publié au Mémorial C numéro 218 du 23 mars 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur George Marios Prantzos, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Christian Jeanrond, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Valérie Schmit-Paternot, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.
- II. Qu'il appert de la liste de présence que sur les 632.334 actions en circulation, 383.225 actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.



- III. Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés aux actionnaires nominatifs par lettre recommandée le 4 mai 2007.
 - IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
 - 1. Présentation et approbation du rapport de gestion et du rapport du Réviseur d'Entreprises,
 - 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006,
 - 3. Affectation du résultat net,
 - 4. Décharge aux administrateurs.
 - 5. Approbation de la dissolution de la Société et mise en liquidation,
 - 6. Nomination du liquidateur en la personne de M. Jerry Hilger et détermination des pouvoirs du liquidateur,
- 7. Fixation de la seconde date de l'Assemblée Générale Extraordinaire à se prononcer sur le rapport des auditeurs et du liquidateur, à donner décharge au liquidateur, aux Administrateurs et aux auditeurs et à clôturer la liquidation de la société.
 - 8. Divers.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix présentes ou représentées les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée après avoir eu connaissance du rapport de gestion et du rapport du Réviseur d'Entreprises, approuve ces derniers.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Troisième résolution

L'assemblée approuve l'affectation des résultats tel que proposé par le Conseil d'Administration.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exercice 2006.

Cinquième résolution

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Jerry Hilger, employé de banque, avec adresse professionnelle au 1, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, né le 17 août 1970 à Echternach, en tant que liquidateur en relation avec la liquidation volontaire de la Société

L'assemblée décide en outre de conférer au liquidateur les pouvoirs comme suit:

L'assemblée décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»).

Le liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 et suivants de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Septième résolution

L'assemblée décide que l'assemblée de clôture de liquidation aura lieu le 11 juin 2007 ou à toute autre date à laquelle les rapports du liquidateur et du réviseur seront disponibles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. M. Prantzos, C. Jeanrond, V. Schmit-Paernot, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007. Relation: LAC/2007/9845. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 13 juin 2007.

Référence de publication: 2007077503/242/79.

(070084772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

FS Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 103.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007076913/7280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10183. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Naralux S.A., Société Anonyme, (anc. N.H.C. Holding S.A.).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 78.753.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juin 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

I. Colamonico

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007076347/231/15.

(070083029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Schorndorf Investments Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 48.277.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 2007, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, volume 32cs, folio 92, case 1, que les actionnaires de la société anonyme SCHORNDORF INVESTMENTS HOLDING S.A., en liquidation, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.277, constituée suivant acte notarié, en date du 29 juin 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C du 16 novembre 1994, numéro 460 et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 janvier 2007, ont prononcé la clôture de la liquidation de la société SCHORNDORF INVESTMENTS HOLD-ING S.A.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans auprès de la société FIDUCONCEPT S.A., avec siège social à 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007077987/242/21.

(070084519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.



IWFC S.A., International Wires For Companies S.A., Société Anonyme, (anc. International Wine Finance Corporation S.A.).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 63.636.

L'an deux mille sept, le quatre juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL WINE FINANCE CORPORATION S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro Luxembourg B 63.636, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange, en date du 6 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 430 du 15 juin 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (B), qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy Decker, employé privé, demeurant à Lintgen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane Kiffer, financier, demeurant à Metz.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Modification de la dénomination de la société en INTERNATIONAL WIRES FOR COMPANIES S.A. en abrégé IWFC S.A.
 - 2. Modification afférente de l'article 1 er des statuts.
 - 3. Modification de l'article 9 des statuts.
 - 4. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

- III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.
- IV. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination social de la société en INTERNATIONAL WIRES FOR COMPANIES S.A. en abrégé IWFC S.A. de sorte que l'article 1 ^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4 alinéa 1** er . Il existe une société sous la dénomination de INTERNATIONAL WIRES FOR COMPANIES S.A., en abrégé IWFC S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 9. La société se trouve engagée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, G. Decker, S. Kiffer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, LAC/2007/11978. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



G. Lecuit.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Référence de publication: 2007077501/220/55.

(070085065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Cicerone s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.068.

L'an deux mille sept, le dix mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CICERONE S. à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C 640 du 29 mars 2006.

L'assemblée se compose des deux associés, à savoir:

1.- La société anonyme AMTEX CORPORATION S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal,

ici représentée par M ^e Oscar Crameri, demeurant via Pulverina n.20, 6513 Monte Carasso, Confédération Helvétique, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- La société anonyme CORDELL INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal,

ici représentée par M e Oscar Crameri, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Le Créancier gagiste MERCANTILE LEASING SPA, ayant son siège à piazza della Libertà, n.13, 50129 Firenze, Italie, représentée par Maître Joé Lemmer, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, restreint à la modification du statut, article 3, renonce en faveur des associés, lesquels par consentement l'acquièrent, au droit de vote relatif aux parts sociales mise en garantie par rapport au contrat de mise en gage du 28 décembre 2005. Le renoncement au droit de vote du Créancier gagiste en faveur des associés sera noté, et signé par les différentes parties, sur le livre des associés.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ceci exposé, les comparantes prémentionnées, représentées comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit la résolution suivante, prise à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Résolution unique

Les associés décident de modifier l'objet social de sorte que l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante: «La société a pour objet:

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations;
 - l'acquisition, l'échange et/ou la vente de biens immeubles et leur gestion et/ou location à l'étranger.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en procédant également à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières (contrats de leasing, prêts immobiliers, prise en charge de financement ou endettement de quelque nature, etc.) nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. Crameri, J. Lemmer, H. Hellinckx.



Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, Relation: LAC/2007/8833. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007077525/242/57.

(070084551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Algedal S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 74A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 43.212.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 46894 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007077208/211/11.

(070084246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Premium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.312.

L'an deux mille sept, le huit juin.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PREMIUM INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 113.312 (NIN 2005 2232 040),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 8 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 682 du 4 avril 2006,

au capital social de trente et un mille Euros (\leq 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (\leq 31,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Christophe Mignani, demeurant professionnellement au 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Nathalie Poussier, demeurant professionnellement au 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Zehren Magali, demeurant au 34, Grand Rue F-57310 Bousse.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1.- Fixation de la nouvelle adresse du siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand Rue.
- 2.- Refonte complète des statuts pour les adapter au caractère unipersonnel de la société.
- 3.- a) Révocation de tous les administrateurs actuellement en fonction.
- b) Nomination d'un administrateur unique.
- II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.
- III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.
 - IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse de la société à L-1661 Luxembourg, 47, Grand Rue.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de les adapter au caractère unipersonnel de la société, et qui auront désormais la teneur suivante:



Dénomination - Siège - Durée - Objet

- Art. 1 er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de PREMIUM INTERNATIONAL S.A.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

- **Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (€ 31,-) par action.
- **Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de trois membres au moins, actionnaires ou non.



Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pour être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

- Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.
- **Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.



- Art. 16. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.
- Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- **Art. 20.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.
 - Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Troisième résolution

- a) L'assemblée générale décide de révoquer tous les administrateurs actuellement en fonction.
- b)) Est nommé administrateur unique:

Monsieur Thierry Muller, directeur de développement, demeurant à L-4750 Pétange, 5, route de Longwy,

lequel aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature, y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. Mignanin, N. Poussier, M. Zehren, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 11 juin 2007, Relation: ECH/2007/633. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 25 juin 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007074991/201/207.

(070081825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Nordstross S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2327 Luxembourg, 32, Montée de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 33.521.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Roger Herz, commerçant, demeurant à L-2327 Luxembourg, 32, Montée de la Pétrusse.
- 2.- Monsieur Gaston Herz, commerçant, demeurant à L-1933 Luxembourg, 8, rue Siggy vu Letzebuerg.
- 3.- Madame Renée Würth, épouse de Monsieur Gaston Herz, sans état particulier, demeurant à L-1933 Luxembourg, 8, rue Siggy vu Letzebuerg.
 - 4.- Monsieur Michel Herz, employé privé, demeurant à L-1420 Luxembourg, 245, avenue Gaston Diederich.

Les comparants sub 1,2, 3 et 4) sont ici représentés par Monsieur Dan Epps, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu de quatre procurations sous seing privé lui délivrées le 3 juin 2007,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant, agissant comme dit ci-avant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

- I.- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée NORDSTROSS S.à r.l., avec siège social à L-2327 Luxembourg, 32, Montée de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 33.521 (NIN 1990 2402 597).
- II.- Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 29 mars 1990, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 369 du 10 octobre 1990, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:
- suivant acte reçu par le même notaire Georges d'Huart en date du 22 novembre 1991, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 236 du 2 juin 1992.

Le capital social de la société a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2000, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 543 du 18 juillet 2001 et en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 décembre 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 589 du 16 avril 2002

III.- Que le capital social de la société s'élève actuellement au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-), chacune, qui sont réparties comme suit:

1 Monsieur Roger Herz, prénommé, quatre-vingt-dix-sept parts sociales	97
2 Monsieur Gaston Herz, prénommé, une part sociale	1
3 Madame Renée Würth, prénommée, une part sociale	1
4 Monsieur Michel Herz, prénommé, une part sociale	1
Total: cent part sociales	100

Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés, représentés comme dit ci-avant, déclarent que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.



Deuxième résolution

Les associés, représentés comme dit ci-avant, décident la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour. Ils déclarent que des provisions ont été faites pour couvrir les dettes de la société et les frais de dissolution.

Troisième résolution

Les associés, représentés comme dit ci-avant, s'engagent à reprendre personnellement et solidairement l'actif et le passif de la société.

Quatrième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Cinquième résolution

Les associés, représentés comme dit ci-avant, donnent décharge au gérant actuel de la société pour l'exécution de son mandat.

Constatation

Suite aux résolutions qui précèdent les associés, représentés comme dit ci-avant, constatent que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et ils requièrent la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Epps, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 18 juin 2007. Relation: ECH/2007/658. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 25 juin 2007. Référence de publication: 2007074992/201/69. H. Beck.

(070081790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Atlantis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.009.

Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 avril 2007 que les administrateurs sortants:

- Mme Annie Swetenham.
- M. Fernand Heim,
- M. Marc Schmit, Président,

tous avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ainsi que le commissaire aux comptes sortant:

- CHESTER CLARK LTD, avec siège social au 24-26, City Quay, Dublin 2 (Irlande),

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007075625/521/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06807. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Trans Schneider Nico, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 21, Stawelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 129.038.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, am zwölften Juni.



Vor dem unterzeichneten Notar Anja Holtz, mit Amtswohnsitz in Wiltz.

Sind erschienen:

1.- Herr Nico Schneider, Fahrer von Schwertransporten, wohnhaft in B-4771 Amel, Heppenbach 23/1,

hier vertreten durch Frau Carolyne Braquet, nachbenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift erteilt in Heppenbach (B), am 11. Juni 2007,

diese Vollmacht bleibt nach gehöriger ne varietur Unterzeichnung durch die erschienene Partei und den verhandelnden Notar bei gegenwärtiger Urkunde als Anlage um mit ihr einregistriert zu werden.

2.- Frau Carolyne Braquet, dispatcher, wohnhaft in B-4771 Amel, Heppenbach 23/1.

Diese Komparenten, erklären eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche der folgenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Es wird hiermit durch die Komparenten und allen Personen, die später einmal Gesellschafter werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den entsprechenden Gesetzesbestimmungen, und im besonderen dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie abgeändert, und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist:

- der Betrieb eines Transport- Speditions- und Logistikunternehmens;
- die Erstellung von logistischen Gesamtkonzepten und die damit verbundene Organisation der Transporte;
- der Handel mit allen Arten von Gütern.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäss den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.

- Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.
- Art. 4. Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung TRANS SCHNEIDER NICO GmbH an.
- Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Ulflingen.

Er kann zu jeder Zeit in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss der Gesellschafter verlegt werden.

- **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in 100 (hundert) Anteile von je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).
- **Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Berücksichtigung von Artikel 199 des Gesetzes über Handelsgesellschaften abgeändert werden.
- Art. 8. Jeder Anteil gibt Anrecht auf einen Teil der Aktiva und der Gewinne der Gesellschaft der im proportionalem Verhältnis zur Zahl der gehaltenen Anteile steht.
- Art. 9. Die Gesellschaftsanteile können frei unter den Gesellschaftern veräußert werden. Gemäß Artikel 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, können Gesellschaftsanteile nur an Dritte veräußert werden, nachdem die Gesellschafter durch einen in einer Generalversammlung gefassten Gesellschafterbeschluss mit einer drei Viertel Mehrheit des Gesellschaftskapitals ihr Einverständnis gegeben haben.
- **Art. 10.** Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie die gesetzliche Untersagung eines Gesellschafters.
- Art. 11. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an nicht Gesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

- Art. 12. Der oder die Geschäftsführer sind einfache Bevollmächtigte der Gesellschaft. Die Geschäftsführer sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich. Geschäfte die im Namen der Gesellschaft getätigt werden, verpflichten allein die Gesellschaft.
- Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Gesellschaftsbeschlüssen teilnehmen im Rahmen der gehaltenen Anteile. Jeder Gesellschafter kann sich durch einen Bevollmächtigten an Gesellschafterversammlungen vertreten lassen.
- Art. 14. Bei mehreren Gesellschaftern kann ausschließlich die Gesellschafterversammlung einen Generalbevollmächtigten ernennen.



Art. 15. Vorbehaltlich der Bestimmungen in Artikel 9, gelten Gesellschafterbeschlüsse als gefasst wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten, angenommen werden. Ist dies nicht der Fall, ist eine weitere Gesellschafterversammlung mit einer Ladungsfrist von mindestens 14 Tagen einzuberufen, die auf die Behandlung der Gegenstände der ersten einberufenen Gesellschafterversammlung beschränkt ist und Beschlüsse mit der einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter fasst. Vorbehaltlich der Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, bedürfen Beschlüsse, die im Rahmen von Satzungsabänderungen und besonders im Hinblick auf die Auflösung der Gesellschaft gefasst werden, der Mehrheit von Gesellschaftern, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen.

Jeder Gesellschafter kann von der Geschäftsführung die Einberufung einer Gesellschafterversammlung unter Bekanntgabe der vorgeschlagenen Tagesordnung verlangen. Die Geschäftsführung hat die Gesellschafterversammlung innerhalb einer Woche einzuberufen. Die Einberufung erfolgt mittels eingeschriebenen Briefes an sämtliche Gesellschafter und hat die Tagesordnung zu enthalten. Zwischen dem Tage der Einberufung zur Post und dem Tage der Versammlung muß ein Zeitraum von mindestens 14 Tagen liegen.

- Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endigt am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.
- **Art. 17.** Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, am 31. Dezember, hat die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufzustellen.
- Art. 18. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.
- **Art. 19.** Die Einkünfte aus der Rechnungslegung, abzüglich der allgemeinen Kosten und Abschreibungen, bilden den Reingewinn der Gesellschaft.

Der Reingewinn steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung, nach der gesetzlich vorgesehenen Überweisung an den Rücklagefonds. Die Gesellschafterversammlung kann jedoch beschließen, auch vor der jährlichen Rechnungslegung, den Gesellschaftern eine Zwischendividende auszuzahlen.

- Art. 20. Die eventuelle Auflösung der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Liquidatoren vorgenommen, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter, die von der Generalversammlung ernannt werden, die ihre Rechte und Vergütung festlegt.
- Art. 21. Die Gesellschafter berufen sich auf die gesetzlichen Bedingungen für alle nicht gesondert durch die gegenwärtige Satzung erfolgten Regelungen. Der amtierende Notar bestätigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Zeichnung und Einzahlung des Kapitals

Das Gesellschaftskapital wird wie folgt gezeichnet:	
1) Herr Nico Schneider, vorbenannt, fünfundsiebzig Anteile	75
2) Frau Carolyne Braquet, vorbenannt, fünfundzwanzig Anteile	25
Total: hundert Anteile	100

Diese Anteile wurden jeweils in bar zu ihrem Nennwert eingezahlt, so dass der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- Euro) zur freien Verfügung steht, so wie es dem verhandelnden Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr begreift die Zeitspanne zwischen dem Tage der Gründung der Gesellschaft bis zum 31. Dezember 2007.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Errichtung obliegen oder zur Last gelegt werden, betragen schätzungsweise 1.050,- €.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9964 Huldingen, 21, route de Stavelot.
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgesetzt.
- 3) Als Geschäftsführerin wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

Frau Carolyne Braquet, dispatcher, geboren in Malmedy (B), am 18. Dezember 1981, wohnhaft in B-4771 Amel, Heppenbach 23/1.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Wiltz.



Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben diese mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Braquet, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 12 juin 2007 - WIL/2007/452. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehr auf Stemplfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Wiltz, den 26. Juni 2007. A. Holtz.

Référence de publication: 2007075673/2724/122.

(070082302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Beau Décor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5243 Sandweiler, Centre Commercial Hohkaul.

R.C.S. Luxembourg B 55.189.

Aguas S. Domingos S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 51.020.

ERIA - Etudes, Représentation de Matériel d'Instrumentation d'Automatismes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 46.768.

Centralcom. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1722 Luxembourg, 1, rue Joseph Heintz.

R.C.S. Luxembourg B 76.913.

Cytogen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 61.838.

CLOTURES DE LIQUIDATION

Par jugements rendus le 1 ^{er} février 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes,

pour insuffisance d'actif, les opérations de liquidation de la société SA. BEAU DECOR, avec siège social à L-5243 Sandweiler, Centre commercial Hohkaul, de fait inconnue à cette adresse, et,

pour absence d'actif, les opérations de liquidation des sociétés:

- s.à r.l. AGUAS S. DOMINGOS, avec siège social à L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel, de fait inconnue à cette adresse,
- S.A. ERIA Etudes, Représentation de Matériel d'Instrumentation d'Automatismes (en abrégé ERIA S.A.), dont le siège social à L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée, a été dénoncé en date du 12 décembre 2003,
- S.A. CENTRALCOM. LUXEMBOURG, avec siège social à L-1722 Luxembourg, 1, rue Joseph Heintz, de fait inconnue à cette adresse,
 - S.A. CYTOGEN, dont le siège social à L-1025 Luxembourg, 5, rue Aldringen, a été dénoncé en date du 11 juin 2003, Les mêmes jugements mettent les frais à charge du Trésor.



Pour extrait conforme Maître J. Michel Le liquidateur

Référence de publication: 2007075574/5999/51.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB04038. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB04041. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB04044. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB04047. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB04048. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

(070081761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

(070081763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

(070081765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

(070081767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Allianz Global Investors Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.659.

Auszug aus der Niederschrift über die Jahreshauptversammlung der Anteilinhaber vom 12. Juni 2007

In der Jahreshauptversammlung vom 12. Juni 2007 haben die Anteilinhaber einstimmig u.a. folgende Beschlüsse gefasst:

- Wiederwahl von Herrn Wilfried Siegmund (Berufsanschrift 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg) als Verwaltungsratsmitglied.
- Ko-Optierung von Herrn Michael Peters (Berufsanschrift Mainzer Landstraße 11-13, D-60329 Frankfurt am Main) und Herrn Dr. Dirk Klee (Berufsanschrift Nymphenburger Straße 112-116, D-80636 München) als Verwaltungsratsmitglieder.
 - Wiederwahl von PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg, als Abschlussprüfer.

Senningerberg, 12. Juni 2007.

Für die Richtigkeit des Auszuges

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

A. Wolf / S. Maringer

Référence de publication: 2007075972/755/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07849. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Belux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 28.394.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 18 mai 2007 à 10.00 heures

- L'Assemblée prend acte de la démission de

Monsieur Iean Quintus,

Monsieur Koen Lozie,

COSAFIN S.A.

en tant qu'Administrateur et de

FIDUCIAIRE GLACIS en tant que Commissaire aux Comptes

- L'Assemblée décide de nommer au poste d'Administrateur:

Monsieur Christophe Blondeau, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

Monsieur Nour-Eddin Nijar, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg



Monsieur Romain Thillens, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

et au poste de Commissaire aux Comptes:

la société HRT REVISION SARL, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

avec effet immédiat pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

Signature/ Signature

Administrateur/ Administrateur

Référence de publication: 2007075722/565/27.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07377. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Compagnie Financière et Foncière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 72.189.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 mai 2007

- La démission des sociétés DMC SARL, EFFIGI SARL et FINDI SARL de leur mandat d'Administrateurs est actée.
- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Mademoiselle Noëlle Piccione, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Madame Chantal Gaspar, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg le 29 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

COMPAGNIE FINANCIERE ET FONCIERE S.A.

P. Mestdagh / N. Piccione

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007075714/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07678. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Claxon Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.171.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 21 janvier 2002

3ème Résolution:

L'Assemblée décide de résilier le mandat des administrateurs à savoir:

- Monsieur Colm Smith, Administrateur;
- Monsieur Michal Wittmann, Administrateur;
- Monsieur Klaus Krumnau, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour CLAXON PARTICIPATIONS S.A.

R. Thillens / P. Richelle

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007074954/565/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01488. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck